



Rapport de la Commission technique / Préavis municipal n°  
47/2014  
Remplacement des sous-stations électriques

Les membres de la Commission technique, MM. Laurent Corthésy et Pierre-Olivier Hornung, Président et rapporteur, se sont réunis, en présence de la Commission des finances, le lundi 24 novembre à la Maison de Commune, madame Marlyse Ruedi-Bovey et MM. Olivier Pache et Thierry Henry n'ayant pu prendre part à la séance.

Messieurs Luigi Mancini, Municipal responsable, Denis Favre, Municipal des finances et Bernard Cand, chef du service électrique nous ont apporté les éléments d'information complémentaires propres à nous forger une opinion sur l'objet de ce préavis. Nous les remercions pour la qualité et la précision des réponses faites à nos questions.

C'est un rapport de non-conformité de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI qui a poussé la Municipalité à travailler à l'élaboration de ce préavis.

Les trois sous-stations en cause, âgées d'une trentaine d'années (26 et 31), ne sont pas réparables, les pièces de rechange étant introuvables. De plus, le matériel ayant évolué en même temps que les normes, la solution de les remplacer s'est imposée d'elle-même. Les commissaires ont pu juger de l'état de "En Cousson" par une visite sur les lieux. Les éléments techniques, sans être vétustes, n'en sont pas moins obsolètes. La sécurité d'approvisionnement des clients sera ainsi améliorée.

Le changement de ces sous-stations aurait pu s'étaler dans le temps mais la Municipalité, dans un souci d'économie d'échelle, a décidé de regrouper ces travaux.

Leur puissance actuelle (630 kVA pour "En Cousson" et "En Premey", 2x 630 kVA pour "Les Fayards") étant largement dimensionnée, elle ne sera pas augmentée. La durée de vie de ces nouveaux équipements devrait être semblable aux précédents, une trentaine d'années environ.

Notre Service électrique va planifier les travaux de telle sorte que l'impact sur les usagers, notamment les commerces, soit le plus faible possible.



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

---

Au vu de ce qui précède, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres présents, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis Municipal n° 47/2014 adopté en séance de Municipalité du 3 novembre 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

- 1) d'accepter le Préavis Municipal tel que présenté ;
- 2) d'accorder un crédit de Fr. 232'000.-- TTC pour le remplacement des sous-stations électriques "En Cousson", "En Premey" et "Les Fayards" ;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de **10 ans**.

Romanel-sur-Lausanne, le 24 novembre 2014

Mme Marlyse Ruedi-Bovey

M. Laurent Corthésy

M. Olivier Pache

M. Pierre-Olivier Hornung  
Président-rapporteur